

M. CASSART donne lecture du texte suivant :

M. CASSART geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons pris bonne note de la mise à disposition des locaux du Sporting, lieu phare de notre commune, afin de répondre aux besoins de vaccination. La lecture du point 11 de ce conseil apporte bon nombre de réponses aux questions.

Je sais que les autorités communales ne sont pas directement partie prenante dans les convocations gérées par la COCOM. Toutefois, je voudrais savoir si notre administration est fin prête pour assurer le bon déroulement et l'accueil des personnes au-delà de soixante-cinq ans. Certains soucis de mise en route dans des centres de vaccination me posent question.

Le centre de vaccination est dans un endroit bien situé de la commune et facilement accessible par les transports en commun. Quelles dispositions compte prendre l'administration pour faciliter l'accès des personnes moins valides au centre de vaccination :

- Certaines personnes sont moins valides et se déplacent en voiture personnelle, puisque les transports en commun ne sont pas forcément adaptés ; le parking René Henry semble trop loin du centre pour ces personnes.
- Certaines personnes sont moins valides et n'ont pas de solution pour se rendre au centre. L'administration prévoit-elle de véhiculer les personnes qui n'ont pas de famille pour les accompagner ? Si oui, selon quelles modalités ?

Le risque de problèmes informatiques me semble bien réel. Toutes les dispositions sont-elles prises pour les éviter au maximum. De qui dépend le support informatique ? Qu'en est-il de sa disponibilité immédiate et de sa compétence ?

Certains de mes collègues ont eu des contacts avec des responsables de séniories qui ont déploré disposer de trop de doses de vaccins et qui ont eu des difficultés à les utiliser. Ce qui est désespérant vu les besoins criants de la population ! Il se peut que, dans la journée, des personnes convoquées au centre de vaccination ne viennent pas. Vu les contraintes de conservation du vaccin, qu'est-il prévu pour une utilisation immédiate des doses décongelées de vaccin ?

Projetez-vous des listes de personnes en stand-by qui puissent bénéficier du précieux vaccin ? Comme beaucoup d'Anderlechtoises et d'Anderlechtois, je surveille ma boîte aux lettres, mes mails et mon portable. La presse a attiré l'attention sur le DMG. Les statuts sur le portail « ma santé » et les données sur le Réseau Santé Bruxellois sont-ils importants pour la bonne gestion des convocations ?

Beaucoup d'Anderlechtois attendent, avec impatience, le signal des autorités pour répondre à l'appel permettant la vaccination mais je suis inquiète ; au moment où j'écris ces mots, personne de mon entourage anderlechtois, plus âgé que moi, n'a reçu de nouvelles et, selon la presse, la vaccination devrait commencer dans cinq jours ouvrables. Ce qui m'interpelle encore plus, c'est que la convention avec le Sporting ne démarre qu'au 15 mars ! Cela veut-il dire que les vaccinations ne débiteront que le 15 mars 2021 voire plus tard, pour nos habitants ?

S. BENNANI donne lecture du texte suivant :

S. BENNANI geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a presque un an, nos vies étaient chamboulées par la propagation rapide de la « Covid-19 », parti de Chine. S'en est suivie une succession de périodes de confinement qui a

également apporté son lot de souffrances, particulièrement pour les populations précarisées.

Cependant, depuis janvier dernier, les autorités publiques ont lancé une campagne de vaccination qui fait renaître chez chacun d'entre nous une lueur d'espoir nous permettant d'entrevoir un retour à une vie normale.

Depuis le début de cette crise, les autorités communales, et je tiens à les saluer, ont par ailleurs réagi rapidement avec différentes mesures : achat et distribution de masques, subsides associatifs spécifiques, mise en télétravail de fonctionnaires, mise à disposition d'un hôtel pour les sans-abris, aide alimentaire, accueil d'un centre de test/vaccination sur notre territoire, ...

Dans peu de temps, selon la « COCOM » et surtout grâce aux efforts du Collège, 50.000 personnes pourront se faire vacciner par mois dans notre Commune.

Début du mois de février, le Ministre fédéral de la « Santé » annonçait la liste des pathologies qui devraient être vaccinées en priorité au mois de mars et parmi celles-ci, nous retrouvons la trisomie 21.

Ceci me permettant d'aborder plus largement la question du handicap.

Comme vous le savez sans doute, la plupart des personnes handicapées vivent en famille et devront probablement être vaccinées en centre.

Je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup d'inquiétudes au sein de ces familles et du secteur du handicap sur la question de l'accueil de ces personnes dans le cadre de la campagne de vaccination.

Certaines pathologies nécessitent des accompagnements spécifiques comme par exemple, les personnes en situation d'autisme. Y aurait-il des pictogrammes ? Parfois nécessaires à leurs compréhensions ? Auront-ils des horaires spécifiques afin d'éviter le bruit ou la foule ? Sont-ils vaccinés par un personnel soignant connaissant les spécificités de la prise en charge des personnes en situation d'handicap ?

Les personnes porteuses d'un handicap mental qui ne pourront se déplacer seules dans les centres de vaccination et auront besoin d'aide de façon concrète, pourront-elles être accompagnées d'un parent ? Quid des personnes polyhandicapées ?

Parce que si nous devons accueillir dès mars des personnes aux besoins spécifiques dans nos centres, des mesures doivent être mises en œuvre.

Mes questions sont donc très simples :

1°) Avez-vous reçus des directives de la Région pour un accueil spécifique de ce public ?  
Si oui, quelles sont-elles ?

2) Est-ce que notre centre, à ce jour, est équipé pour faire face aux spécificités du handicap : « Fast Lane », accompagnement autorisé, ... ?

L'isolement accru du fait de la distanciation, les confinements successifs ont eu de gros impacts sur ce public fragile, s'ils ont été les grands oubliés de la crise de la « Covid-19 », il ne faudrait pas encore une fois commettre la même erreur en faisant d'eux les grands oubliés de la campagne de vaccination.

Monsieur le Bourgmestre-Président fait un rappel de principe : cette campagne de vaccination est de la responsabilité légale, institutionnelle et opérationnelle des Régions et du Fédéral. Comme à chaque fois, notre Commune a mis ses forces à disposition avec l'aide, dans ce cas-ci, du RSCA qu'il remercie bien sincèrement pour cette mise à disposition des locaux puisqu'il a réagi immédiatement quand le Collège lui a téléphoné ; le RSCA n'a pas hésité un seul instant. L'aide opérationnelle dont il parlait, mise en place par la Commune, concerne le lieu, l'organisation matérielle du centre de vaccination et le personnel qui sera opérationnelle sur le terrain. Cette aide ne concerne ni la stratégie de vaccination, ni le choix des vaccins ; les phases dont on entend parler dans la presse sont de la responsabilité du Fédéral et les Régions.

Il est certain c'est que le centre anderlechtois n'ouvrira pas ses portes avant le 1<sup>er</sup> avril. La convention avec le « RSCA » démarrera le 15 mars car la Commune est prête, sur le terrain, mais le choix stratégique de la « COCOM », donc de la Région, est d'ouvrir par phase, la dizaine de centres prévus dans la région bruxelloise. Il est important de savoir et de rappeler que ces centres ne sont pas dédiés à une commune en particulier. Le centre au « RSCA » n'est donc pas réservé uniquement aux Anderlechtois et, à l'inverse les Anderlechtois ne sont pas obligés d'aller au « RSCA » pour se faire vacciner. Certaines personnes ne pourront même peut-être pas aller se faire vacciner au « RSCA » car cela dépendra des caractéristiques des vaccins mis à disposition la « COCOM », ainsi que des recommandations de vaccination de certains types de population. Concrètement, le vaccin « Astra-Zeneca » ne peut pas être administré aux personnes de plus de 55 ans. Cela dépendra donc en tout ou en partie du vaccin qui y sera administré. Cette décision n'a pas encore été prise.

Selon les dernières infos dont nous disposons, la phase de vaccination générale de toutes les personnes de plus de 65 ans débutera dans le courant du mois de mars. La « COCOM » n'est pas encore précise à ce sujet. Chaque citoyen étant dans les conditions pour se faire vacciner durant la phase concernée recevra un courrier établi en concertation entre le Fédéral et les Régions, ce courrier sera doublé par un SMS et ou un courriel si cela est possible.

Quant aux questions plus précises concernant l'informatique, il faut savoir que le hardware est mis à disposition par le « RSCA » dans le cadre de la convention qui le lie à la Commune. Le matériel a été vérifié par des informaticiens spécialisés. Pour le software, dès le début de la vaccination, un logiciel fourni par la « COCOM » permettra la génération des courriers qui mentionneront les codes permettant d'accéder à un rendez-vous, et sera fait en direct par les autorités supérieures.

Normalement, il ne devrait pas y avoir de surplus de vaccins car on n'impose pas un rendez-vous à tous les citoyens. On leur donne juste un code « QR » qui leur permettra de prendre rendez-vous dans le centre qu'ils souhaitent. Cette démarche de chaque citoyen permettra de prévoir le nombre de vaccins nécessaires, c'est ainsi qu'il n'y aura normalement pas de surplus. S'il devait malgré tout y en avoir, et que les vaccins étaient décongelés, ils ne seront pas périmés le lendemain, la sécurité du produit est assurée le lendemain ou même le surlendemain.

Quant au transport pour les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, la Commune a mobilisé le service « Affaires sociales ». Un numéro d'appel gratuit sera communiqué dans le cadre d'une campagne qui sera lancée par le Collège à destination de tous les Anderlechtois. Elle insistera sur l'intérêt de se faire vacciner et sur le numéro d'appel gratuit qui permettra de prendre rendez-vous. Ce sont des moyens communaux préexistants. Le Collège mettra aussi à disposition des personnes âgées une solution du type « chèques-taxi » pour celles et ceux qui devraient se rendre dans un centre non-situé à Anderlecht.

Concernant la vaccination des personnes porteuses de handicaps, Monsieur le Bourgmestre-Président assure que le parking situé devant la tribune 4 sera accessible pour les personnes à mobilité réduite ou assimilées. A ce jour, le Collège n'a pas reçu de consigne spécifique par rapport aux personnes porteuses de handicap, mais des réunions de coordination avec nos collaborateurs sont en cours pour traiter, notamment de l'accueil de ces personnes. L'échevine MIROIR a déjà dévoilé les grandes lignes de la politique de la personne handicapée lors de la présentation du « Plan Handicap » le mois dernier : il y a tout un travail des services pour retravailler les pictogrammes et les messages pour qu'ils soient compréhensibles par tout le monde, c'est le relais informatif général. Le relais informatif individuel consiste à répondre aux questions précises posées par les citoyens lorsqu'ils téléphonent ou envoient un courriel à l'administration.

La référente « Handicap » participe à tout ce fléchage et à l'organisation matérielle et concrète du centre de vaccination. Un accompagnement par des stewards est prévu à l'entrée du centre car les personnes ne pourront se faire accompagner lors de leur vaccination. Il faut attendre les infos concrètes à ce sujet lors du démarrage effectif de la vaccination pour finaliser l'organisation prévue.

Et enfin, cela répondra peut-être à certaines questions, selon une information non-officielle, une réflexion est menée au sein du groupe de coordination avec la « COCOM » pour mettre en œuvre des solutions mobiles pour certains types de personnes, comme les personnes âgées ou porteuses de polyhandicaps. Pour ces personnes la vaccination pourrait se faire à domicile plutôt que dans le centre mais cela doit encore être confirmé.

M. CASSART remercie Monsieur le Bourgmestre-Président pour les informations communiquées et remercie le personnel communal qui sera impliqué dans la gestion de la vaccination.

S. BENNANI remercie elle aussi pour la franchise de Monsieur le Bourgmestre-Président pour n'avoir éludé aucune question. Elle apprécie les efforts fournis pour mettre en œuvre l'accueil du public porteur d'un handicap mais déplore cependant que le Collège n'a toujours pas reçu, à un mois de l'ouverture du centre de vaccination, des directives concernant l'accueil de ces personnes. Malgré le groupe de travail communal, elle a l'impression que ces personnes sont une fois encore oubliées.